

**DELIBERATION**  
**Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025**

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	4	
Pouvoirs :	5	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, COMBIER, MARTIN, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORGÈ, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme DEGLISE, SAUVAGE, KADRI, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme LO CURTO à M. BOUVIER, M. BELLABES à M. BOUCHAMA, Mme FRECHOSO à Mme RENAUD, Mme JEAN à M. COMBIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

**Délibération** n° 23\_06\_055\_1S6

**OBJET : Modification AP/CP vidéoprotection**

Par délibération en date du 31 mai 2021 le Conseil Municipal a adopté une autorisation de programme pour le projet de déploiement de la fibre interne et de la vidéoprotection qui se déroulera sur trois ans, puis un avenant du 14 février 2022 prolongeant les délais jusqu'en 2024. Une seconde modification est nécessaire pour intégrer la phase 3 des travaux de la vidéoprotection.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 31 janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 14\_02\_004\_1T5 du 14 Février 2025

Vu la commission Finances en date du 04 juin 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **MODIFIE** l'autorisation de programme pour la vidéoprotection comme suit :

Libellé	Autorisation de programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025
Opération 55 : Vidéoprotection	714 258.76€	8 124.00€	238 840.20€	0	299 424.18€	167 870.38€
<b>Recettes prévisionnelles :</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
FCTVA	117 167.01€	1 332.66€	39 179.35€	0	49 117.54€	27 537.46€
Subventions attendues	433 765.62€	0	150 971.00€	0	174 715.94€	108 078.68€
Autofinancement	163 326.13€	6 791.34€	48 689.85€	0	75 590.70€	32 254.24€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 30 juin 2025.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

The image shows a blue ink signature of Christophe Bouvier written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHASSE-SUR-RHONE' around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a shield.

Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 02 juillet 2025.